



OBJET : N°014.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTION DU PRESIDENT

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE.....43

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Lucien BOISIER, doyen de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Président Monsieur Stéphane VALLI.

VOTES

Pour :	31
Contre :	00
Abstention :	00
Bulletin blanc	01

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUR, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-9 ;

VU les statuts de la Régie des eaux Faucigny-Glières, et notamment l'article 9 ;

CONSIDERANT la candidature de **Monsieur Stéphane VALLI** pour la fonction de Président de la Régie des Eaux Faucigny-Glières ;

Il est rappelé que cette élection a lieu au scrutin secret.

Il s'agit d'un scrutin uninominal à deux tours.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **ELIT** au scrutin secret le Président de la Régie des Eaux Faucigny-Glières.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

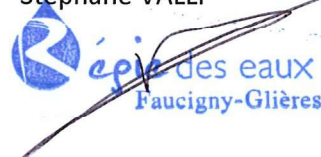
Nombre de bulletins exprimés : 31

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur Stéphane VALLI ayant obtenu **31** voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu Président.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Régie des eaux
Faucigny-Glières



OBJET : N°015.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DESIGNATION DU NOMBRE
DE VICE-PRESIDENT**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusés : 11
Absents : 00

VOTES

Pour : 32
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUR, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSON et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSON,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-9 ;

VU les statuts de la Régie des Eaux Faucigny-Glières, et notamment l'article 9 ;

CONSIDERANT que le conseil d'administration doit au minimum compter **un** Vice-Président, sans qu'un maximum ne soit fixé ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **FIXE (à l'unanimité) à 7** le nombre de Vice-Président de la Régie des Eaux Faucigny-Glières.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stephane VALLI





OBJET : N°016.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ELECTION
DES VICE-PRESIDENTS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-9 ;

VU les statuts de la Régie des Eaux Faucigny Glières, et notamment l'article 9 ;

CONSIDERANT que le conseil d'administration vient de délibérer afin de fixer le nombre de Vice-Présidents pour la Régie des Eaux-Faucigny Glières à **7** ;

Il est rappelé que cette élection a lieu au scrutin secret.

Il s'agit d'un scrutin uninominal à deux tours.

L'ordre selon lequel les Vice-Présidents sont élus détermine leur rang dans l'ordre du tableau.

Ainsi, le Premier Vice-Président pourra être amené à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **ELIT (à l'unanimité)** au scrutin secret les Vice-Présidents de la Régie des Eaux Faucigny-Glières.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT :

*La candidature de Monsieur **Jean-Michel PASQUIER** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **Jean-Michel PASQUIER** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu **Premier Vice-Président**.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

*La candidature de Monsieur **Mickaël MAISTRE** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **Mickaël MAISTRE** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu **Deuxième Vice-Président**.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT :

*La candidature de Monsieur **Jean-Louis TEMIL** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **Jean-Louis TEMIL** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu **Troisième Vice-Président**.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT :

*La candidature de **Monsieur David LAURENSEN** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **David LAURENSEN** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu
Quatrième Vice-Président.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT :

*La candidature de **Monsieur Thierry CHARRETOUR** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **Thierry CHARRETOUR** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu
Cinquième Vice-Président.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT :

*La candidature de **Monsieur Didier LAYAT** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **Didier LAYAT** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu
Sixième Vice-Président.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT :

*La candidature de **Monsieur Jean-Paul MALLINJOURD** est proposée.*

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 32

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 32

Majorité absolue fixée à : 17

Monsieur **Jean-Paul MALLINJOURD** ayant obtenu 32 voix et donc la majorité des suffrages exprimés, est proclamé élu
Septième Vice-Président.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

 **epie des eaux**
Faucigny-Glières



OBJET : N°017.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**MISE EN PLACE DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE.....43

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU les statuts de la Régie des Eaux Faucigny-Glières ;
VU l'article L1414-2 du Code Générale des Collectivités ;
VU l'article L1411-5 du Code Générale des Collectivités ;

Le Président expose que la Commission d'Appel d'Offres est composée du représentant légal de l'établissement ou son représentant, et de cinq membres de l'organe délibérant, désignés par celui-ci.

Le Président propose que la CAO soit composée de **cinq** membres titulaires ainsi que **cinq** membres suppléants.

Le comptable public, ainsi qu'un représentant du ministre chargé de la concurrence, peuvent également être invités à participer aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative.

La Commission d'Appel d'Offres doit être réunie lors de la passation des marchés de travaux supérieurs aux seuils européens, soit, pour une entité adjudicatrice, 5 404 000 euros HT et des marchés de fournitures et de service supérieurs à 432 000 euros HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Régie des Eaux Faucigny-Glières :

Le Président :	Monsieur Thomas CAMPION
Les Membres Titulaires :	Messieurs Stéphane VALLI, Jean-Michel PASQUIER, Mickaël MAISTRE, Jean-Louis TEMIL et David LAURENSEN
Les Membres Suppléants :	Messieurs Thierry CHARRETOUR, Didier LAYAT, Jean-Paul MALLINJOURD et Daniel MENEGON et Madame Caroline PERRIN-GOTRA
Membres à voix consultative :	Comptable public Représentant du ministre chargé de la concurrence

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°018.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**MISE EN PLACE DE LA
COMMISSION MAPA**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la mise en place d'une commission « MAPA »
- **APPROUVE (à l'unanimité)** la liste des membres de la commission « MAPA » de la Régie des Eaux Faucigny-Glières :

Le Président

Monsieur Thomas CAMPION

Les Membres Titulaires :

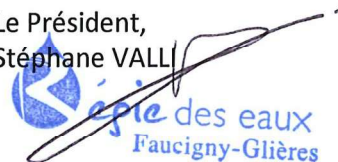
Messieurs Stéphane VALLI, Jean-Michel PASQUIER, Mickaël MAISTRE, Jean-Louis TEMIL et David LAURENSEN

Les Membres Suppléants :

Messieurs Thierry CHARRETOUR, Didier LAYAT, Jean-Paul MALLINJOURD et Daniel MENEGON et Madame Caroline PERRIN-GOTRA

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

The block contains a handwritten signature in black ink that appears to read 'Stéphane VALLI'. Below the signature is the official logo of the 'Régie des eaux Faucigny-Glières'. The logo features a stylized blue water drop icon to the left of the text 'Régie des eaux' in a blue serif font, with 'Faucigny-Glières' in a smaller blue sans-serif font underneath.



OBJET : N°019.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELEGATION DE
COMPETENCES AU DIRECTEUR
CONCERNANT LA
PREPARATION, LA
PASSATION, L'EXECUTION ET
LE REGLEMENT DES MARCHES
PASSEES EN PROCEDURES
ADAPTEE**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSON et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSON,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5211-2, L2122-23 ;
VU la délibération n°207_2025 de la Communauté de Communes Faucigny Glières en date du 01/12/2025 approuvant la modification statutaire n°2 des statuts de la Régie des Eaux Faucigny-Glières ;
CONSIDERANT qu'il est possible pour le conseil communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences à l'exception d'attributions strictement encadrées par l'article L5211-10 du CGCT ;
CONSIDERANT que dans un souci de bonne administration, il est proposé au conseil communautaire, pour la durée du mandat, de confier au Président certaines délégations et que ces décisions pourront être prises, en cas d'empêchement du Président, par les Vice-Présidents en application des arrêtés en vigueur ;
CONSIDERANT qu'une fois ces délégations votées par le conseil communautaire, ce dernier n'a plus compétence pour délibérer dans les domaines délégués et qu'il est entendu que le conseil communautaire peut à tout moment, en adoptant une nouvelle délibération, mettre fin à cette délégation, en totalité ou en partie ;
CONSIDERANT que les mesures de publicité auxquelles sont soumises les décisions prises par le Président en application de la présente délégation sont les mêmes que celles que connaissent les délibérations ;
CONSIDERANT que le Président doit rendre compte, à chaque réunion du conseil communautaire, des attributions exercées par délégation ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **CONFIE (à l'unanimité)** au directeur, délégation dans les domaines suivants :
 - 1) procéder, dans les limites d'un montant unitaire de 2 000 000 d'euros et dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans les limites fixées par les autorisations budgétaires votées par le conseil, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - 2) réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 d'euros par an ;
 - 3) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - 4) ester en justice au nom de la REFG devant toute juridiction tant en première instance qu'en appel voire en cassation, tant en demandant qu'en défendant, et prendre le cas échéant tout acte, en cours de procédure, en matière de transaction, d'acquiescement ou de désistement ;
 - 5) déposer plainte au nom de la REFG, et se constituer partie civile au nom de la REFG ;
 - 6) régler au nom de la REFG les demandes précontentieuses et recours gracieux, notamment par la conclusion de protocoles d'accords transactionnels ;
 - 7) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice, experts et conseillers juridiques ;
 - 8) autoriser au nom de la communauté de communes le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane YALLI





OBJET : N°020.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROBATION DU PROCES-
VERBAL DE LA SEANCE
DU 09 FEVRIER 2026

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le procès-verbal n°01.2026 de la séance du 09 février 2026.

ANNEXE : PROCÈS VERBAL N°01.2026

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



 **Syndicat des eaux**
Faucigny-Glières



OBJET : N°021.2026

**APPROBATION DE LA
CONVENTION PROXIMITI PRO
POUR LE PLAN MOBILITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents : 29
Pouvoirs : 02
Excusés : 11
Absents : 01

VOTES

Pour : 31
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, **sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Premier Vice-Président.**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

En sa qualité de Président de Proximiti, Monsieur Stéphane VALLI se retire et laisse la présidence de séance au Premier Vice-Président Monsieur Jean-Michel PASQUIER.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code des transports et notamment son article L1214-8-2 ;

VU la délibération n°CC_207_2025 en date du 1^{er} décembre 2025 de la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) approuvant la modification n°1 des statuts de la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) ;

VU le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve ;

VU la délibération n°005-2020 du conseil communautaire en date du 11 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCFG ;

VU la délibération n°018.2023 du conseil d'administration de la REFG en date du 05 juin 2023 approuvant le plan de mobilité employeur de la REFG pour la période 2023-2026 ;

VU le projet de convention « Proxim iTi pro » ci-annexé ;

CONSIDÉRANT qu'un plan de mobilité employeur a pour objectifs d'optimiser et d'augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité d'un établissement dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques, de la congestion des infrastructures et des moyens de transports ; qu'il doit encourager et faciliter l'usage des transports en commun, du covoiturage, des mobilités actives (marche, vélo, etc.) et a également pour objectif de sensibiliser les agents aux enjeux de l'amélioration de la qualité de l'air ;

CONSIDÉRANT que le plan de mobilité employeur de la REFG, établi conjointement avec la commune de Bonneville, la CCFG et le SM4CC, a permis de faire un état des pratiques de déplacements de ces structures, d'en mesurer l'impact et de définir un plan d'actions, dont la mise en oeuvre a pu se traduire par la mise à disposition d'une flotte de vélos pour les déplacements des agents, la mise en place d'un guide déplacements, ou encore le renforcement de l'information en direction des agents pour faire connaître les différents avantages en faveur de déplacements alternatifs (forfait mobilité durable, prise en charge des abonnements de transports collectifs) ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de poursuivre la démarche engagée en mobilisant le dispositif « Proxim iTi Pro » déployé par le syndicat mixte des 4 communautés de communes en faveur des employeurs de son périmètre, qui permettrait à la REFG de bénéficier :

- d'un accompagnement à la mise à jour de son plan de mobilité employeur,
- d'actions d'information, sensibilisation et d'animations en direction de ses agents,
- d'une tarification préférentielle incitative pour les services de mobilité Proximiti en faveur des agents ;

CONSIDÉRANT que le dispositif implique en contreparties principales pour la REFG de transmettre son plan de mobilité au

SM4CC, de mettre en oeuvre et assurer le suivi annuel de son plan d'actions ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conventionner avec le SM4CC pour préciser les engagements et modalités de mise en oeuvre de ce partenariat ;

CONSIDÉRANT enfin que la démarche pourra être reconduite dans une logique inter-employeurs, aux côtés de la commune de Bonneville, de la CCFG, de Faucigny-Glières tourisme ou encore de l'office de la culture et de l'animation de Bonneville, étant donné la proximité des sites de travail qui les caractérise ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la convention relative au dispositif « Proxim iTi Pro » à intervenir avec le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC) ;
- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur Thomas Campion, directeur, ou son représentant légal, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Président
Stéphane VALLI



épie des eaux
Faucigny-Glières



OBJET : N°022.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION DE LA
CONVENTION DE CO-
MAITRISE D'OUVRAGE AVEC
LA CCFG ET LA COMMUNE DE
MARIGNIER POUR LES
TRAVAUX DE LA RUE DE
BOURBON**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSON et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSON,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code de la commande publique notamment l'article L2422-12 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Article L113.2 du Code de la Voirie routière relatif à l'occupation du domaine public routier ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) a été créée en 2006 et regroupe à ce jour 7 communes : Ayze, Bonneville, Brison, Contamine sur Arve, Marignier, Glières-Val-de-Borne et Vougy.

CONSIDERANT que depuis sa création en 2006, la CCFG exerce les compétences en matière d'entretien, d'aménagement et de création de voirie.

CONSIDERANT que la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) exerce les compétences en matière de création, d'entretien et de mise en œuvre du réseau d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées sur la commune de Marignier.

CONSIDERANT que la commune est compétente en matière de création et d'entretien du réseau des eaux pluviales, réseaux secs, d'aménagement paysager et de mobilier urbain.

CONSIDERANT que le périmètre de l'opération, comprend :

- Rue de Bourbon

CONSIDERANT que les objectifs de cette opération sont :

- Aménager la voirie (purges des défauts structurels, renouvellement du revêtement de surface, sécuriser les sorties privées, etc...) ;
- Renouveler et créer les réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales & d'eau potable ;

CONSIDERANT que comme l'opération comprend des travaux qui ne sont pas de la compétence de la Régie des Eaux Faucigny Glières, la présente convention a pour but de définir les modalités pratiques et financières de l'exécution de l'opération.

CONSIDERANT que pour mener à bien cette opération, la Régie des Eaux Faucigny-Glières est désignée pilote et mandataire de l'opération.

CONSIDERANT les compétences respectives de la commune, de la CCFG et de la REFG, à savoir :

- La CCFG est compétente en matière de :
 - o Réalisation, d'aménagement et d'entretien de la voirie (comprenant les dispositifs d'assainissement pluvial) ;
- La commune de Marignier est compétente en matière de réseaux d'eaux pluviales, de mobilier urbain, d'aménagements des espaces verts ;
- La Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG) est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDERANT qu'en raison de l'unicité du projet exposé dans le préambule, la CCFG, la commune et la REFG ont décidé de constituer une co-maîtrise d'ouvrage, en application de l'article 2 II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004, qui a ouvert la possibilité de confier sa maîtrise d'ouvrage à un maître d'ouvrage unique, concerné par la même opération de travaux.

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet, de confier à la Régie des Eaux Faucigny-Glières :

-La maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux à réaliser et leur financement,

-La répartition des charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service, entre la CCFG, la commune et la REFG.

CONSIDERANT que la consistance des travaux comprend :

Voirie et aménagements :

- Recalibrage & renouvellement de la chaussée
- Sécurisation des accès privés sur la voie
- Modification et amélioration de la captation des eaux de ruissellement de voirie

Réseaux :

- Mise en conformité, renouvellement & extension des réseaux humides (AEP, Eaux Usées, Eaux Pluviales)

CONSIDERANT que le financement de l'opération comprend :

Libellé des travaux	Commune	REFG	CCFG
le coût de la maîtrise d'œuvre et frais divers (topographie, géotechnique, CSPS, investigations complémentaires, diagnostic amiante, frais administratifs...)	Au prorata		
le coût des installations de chantier, des travaux préparatoires, contrôle et frais généraux	Au prorata		
le coût des travaux de terrassement et de voirie			X
le coût des travaux des réseaux d'eaux pluviales	Réseaux		Grilles
le coût des travaux des réseaux d'eau potable		X	
le coût des travaux des réseaux d'eaux usées		X	
le coût des travaux d'adaptation des parties privatives	X		
le coût de la signalisation de Police			X
le coût de la signalétique	X		
le coût de la signalisation directionnelle	X		

CONSIDÉRANT que cette répartition figure à titre contractuel en fonction des compétences de chacune des collectivités ;

CONSIDÉRANT que Le coût total des travaux s'élève à **392 541.50 € HT** soit **471 049.80 € TTC**.

CONSIDÉRANT que la répartition financière effective des travaux se fera selon les prestations réellement exécutées, conformément aux compétences de chacun des maîtres d'ouvrage.

CONSIDERANT l'estimation de la répartition :

DENOMINATION	REPARTITION DES MONTANTS € HT (Prestations intellectuelles + travaux + frais divers + ...)	REPARTITION DES MONTANTS € TTC (Prestations intellectuelles + travaux + frais divers + ...)	REPARTITION EN %
CCFG	66 666,67€ HT	80 000.00€ TTC	17,0%
Ville de Marignier	16 666,67€ HT	20 000.00€ TTC	4,2%
REFG	309 208.16€ HT	371 049.80€ TTC	78,8%
TOTAL	392 541.50€ HT	471 049.80€ TTC	100%

CONSIDERANT que les montants détaillés par les maîtres d'ouvrage sont joints à titre indicatif ;

CONSIDERANT que les frais de prestations intellectuelles restent de compétence et à la charge de chaque maître d'ouvrage.

CONSIDÉRANT que la TVA est à la charge de chacun des maîtres d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT que la commune de Marignier et la CCFG s'engagent à régler à la REFG l'ensemble des dépenses liées aux travaux qui leurs incombent et à leur quote-part de maîtrise d'œuvre et de frais divers ;

CONSIDERANT que la REFG s'engage à assurer le financement de l'opération ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagements de la rue de Bourbon sur la commune de Marignier ;
- **ACCEPTE (à l'unanimité)** que la REFG soit désignée maître d'ouvrage ;
- **APPROUVE (à l'unanimité)** la répartition financière ci-dessus entre les collectivités en fonction des compétences de chacune ;
- **ACCEPTE (à l'unanimité)** de refacturer à la CCFG et à la commune de Marignier les sommes correspondantes à chaque situation présentée ;
- **APPROUVE (à l'unanimité)** que le solde soit recalculé sur la base des travaux réellement effectués et des compétences de chacun à l'issue de chaque marché. La commune de de Marignier et la CCFG verseront à la REFG le solde des sommes dues au titre des travaux réellement effectués ; la régularisation comptable, dans le cas où un des maîtres d'ouvrage aurait trop payé, se fera à l'issue de ce bilan général.

La REFG informera la commune et la CCFG par courrier, s'il y a un dépassement du montant des dépenses à l'issue de la notification des marchés de travaux par rapport à l'estimation de la phase PRO ;

- **AUTORISE (à l'unanimité)** Monsieur le directeur ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT (à l'unanimité)** les crédits correspondants au budget principal en compte de classe 2 en dépenses et en compte 45 en recettes et en dépenses.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°023.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE
BUDGET AEP 2025**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUR, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-21 à L1612-41 ;
VU la délibération n°207.2025 en date du 01/06/2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) approuvant la modification n°1 des statuts de la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) ;
VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;

CONSIDÉRANT que le CFU est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique a été validé par Madame la responsable du service de gestion comptable de Bonneville ;

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE		
---------------------------------	--	--

INVESTISSEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT N-1		940 664.86€
	3 610 245.00€	3 845 886.22€
RESULTAT DE CLOTURE	1 176 306.08€	

FONCTIONNEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT N-1		708 984.83€
	5 257 303.44€	4 979 624.44€
RESULTAT DE CLOTURE	431 305.83 €	

RESTES A REALISER		
	737 393.84€	324 406.70€

BESOIN DE FINANCEMENT		
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU INVESTISSEMENT		1 176 306.08€
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU FONCTIONNEMENT		431 305.83€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget principal de la Régie des Eaux Faucigny-Glières, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ANNEXE : COMPTE FINANCER UNIQUE AEP 2025

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI





OBJET : N°024.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DE
L'AFFECTATION DES
RESULTATS DU
BUDGET AEP 2025**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUR, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-41 ;

VU la loi de finances n°2026-103 du 19 février 2026 pour 2026 ;

VU la délibération n°xxx.2026 du conseil d'administration en date du 15 juin 2026 concernant le vote du CFU ;

Il est proposé l'affectation définitive de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif du budget principal de la CCFG de la façon suivante :

Les résultats constatés du budget principal en 2025 présentent :

Un excédent de fonctionnement de	Un excédent d'investissement de
431 305.83€	1 176 306.08€

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont de :

- **737 393.84€ en dépenses**
- **324 406.70€ en recettes**

Le besoin de financement total est donc de **0 €**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **AFFECTE (à l'unanimité)** le résultat définitif de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

Compte 1068- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	Reprise de l'excédent de fonctionnement Report en recettes de fonctionnement (R-002)
0 €	431 305.83 €

Excédent d'investissement (D-001) de
1 176 306.08 €

- **PRÉCISE (à l'unanimité)** que ces sommes seront inscrites au budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2026.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

 **Syndicat des eaux**
Faucigny-Glières



OBJET : N°025.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE
BUDGET EAUX USEES 2025**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusés : 11
Absents : 00

VOTES

Pour : 32
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSON et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSON,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-21 à L1612-41 ;
VU la délibération n°207.2025 en date du 01/06/2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) approuvant la modification n°1 des statuts de la Régie des Eaux Faucigny-Glières (REFG) ;
VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;
CONSIDÉRANT que le CFU est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
CONSIDÉRANT que le compte financier unique a été validé par Madame la responsable du service de gestion comptable de Bonneville ;

BUDGET ANNEXE EAUX USEES		
-----------------------------	--	--

INVESTISSEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
Excédent N-1		1 028 507.86€
	1 731 312.79€	2 690 816.52€
RESULTAT DE CLOTURE	+1 988 011.59€	

FONCTIONNEMENT REALISE		
	DEPENSES	RECETTES
EXCEDENT N-1		66 775.52
	3 674 895.70€	3 403 218.11€
RESULTAT DE CLOTURE	-204 902.07 €	

RESTES A REALISER		
	524 620.47€	

BESOIN DE FINANCEMENT		
EXCEDENT REPORT A NOUVEAU (INVESTISSEMENT)		1 988 011.59€
DEFICIT REPORT A NOUVEAU (FONCTIONNEMENT)	204 902.07€	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le compte financier unique 2025 du budget annexe de la Régie des Eaux Faucigny-Glières, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ANNEXE : COMPTE FINANCIER UNIQUE EU 2025

Pour copie conforme,

Le Président
 Stéphane VALLI 



OBJET : N°026.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**APPROBATION DE
L'AFFECTATION DES
RESULTATS DU
BUDGET EAUX USEES 2025**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIT, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

CONSIDERANT le compte financier unique du budget de l'exercice 2025 approuvé lors de la même séance du conseil administration ;

Monsieur le Président propose l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif du budget annexe comme suit :

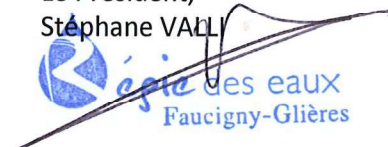
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REPORT A NOUVEAU (D 002)	REPORT A NOUVEAU (R 001)
- 204 902.07 €	1 988 011.59 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **AFFECTE (à l'unanimité)** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal eau potable de **204 902.07€** en déficit de fonctionnement, et le résultat de la section d'investissement de **1 988 011.59€** en excédent d'investissement.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Régie des eaux
Faucigny-Glières



OBJET : N°027.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DU
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
EAU POTABLE 2026**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents :	30
Pouvoirs :	02
Excusés :	11
Absents :	00

VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOURD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLIET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont la possibilité de voter des documents budgétaires complémentaires au budget primitif ;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2026, il est nécessaire que le conseil d'administration adopte un budget supplémentaire qui reprend notamment les résultats de l'exercice 2025 ;

Le Président explique que le budget supplémentaire reprend des reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

1) L'intégration du résultat 2025

Le budget supplémentaire intègre la décision d'affectation du résultat 2024 prise par le conseil d'administration. Cette intégration se traduit par les inscriptions suivantes :

- **Excédent de fonctionnement :**

431 305.83€ enregistrés sur le compte 002 en recettes de fonctionnement

- **Excédent d'investissement :**

1 176 306.08 €enregistrés sur le compte 001 en recettes d'investissement

Ces écritures ont été constatées au compte financier unique 2025.

2) Les reports de l'exercice précédent

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT				11 mars 2026	16:36:04
EN DEPENSE					
Collectivité :	Régie des Eaux Faucigny Glières	Budget :	Régie des eaux Faucigny Glières Eau Potable	2025	
Compte					
Opération non individualisée				Montant prévu	Montant ordonnancé
					Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros				620 000,00 €	582 483,81 €
2031 - Frais d'études				100 000,00 €	37 502,42 €
2111 - Terrains nus				15 000,00 €	0,00 €
2151 - Installations complexes spécialisées				190 500,00 €	119 680,29 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau				2 800 842,36 €	1 872 068,21 €
2154 - Matériel industriel				24 000,00 €	0,00 €
2155 - Outillage industriel				48 000,00 €	40 204,38 €
21561 - Service de distribution d'eau				45 000,00 €	55 715,89 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers				25 000,00 €	0,00 €
2182 - Matériel de transport				85 000,00 €	69 680,32 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique				5 500,00 €	5 193,00 €
2184 - Mobilier				10 000,00 €	11 018,53 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques				922 612,00 €	0,00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles				100 000,00 €	0,00 €
4581202501 - TRAVAUX SECTEUR MIMONET - AYZE				250 000,00 €	187 594,00 €
4581202502 - TRAVAUX SECTEUR MIMONET - CCFG				500 000,00 €	266 307,30 €
Total des dépenses				5 741 454,36 €	3 247 448,15 €
					737 393,84 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT				
EN RECETTE				
Collectivité :	Régie des Eaux Faucigny Glières	Budget : Régie des eaux Faucigny Glières Eau Potable	2025	
Compte				
Opération non individualisée				
	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	940 664,86 €	940 664,86 €	324 406,70 €	0,00 €
1064 - Réserves réglementées	3 466,67 €	3 466,67 €		0,00 €
13111 - Agence de l'eau	247 910,00 €	74 034,00 €		0,00 €
1313 - Départements	435 798,00 €	16 436,39 €		28 308,00 €
1641 - Emprunts en euros	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		0,00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	100 000,00 €	0,00 €		0,00 €
4582202501 - TRAVAUX SECTEUR MIMONET - AYZE	250 000,00 €	187 594,00 €		62 406,00 €
4582202502 - TRAVAUX SECTEUR MIMONET - CCFG	500 000,00 €	266 307,30 €		233 692,70 €
Total des recettes	4 477 839,53 €	3 488 503,22 €		324 406,70 €

3) Les ajustements de recettes et les dépenses nouvelles

Le Président expose les conditions de préparation du budget supplémentaire du budget principal (eau potable) pour la Régie des Eaux Faucigny Glières, arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	BUDGETS
FONCTIONNEMENT Dépenses réelles	296 305.83 €
FONCTIONNEMENT Recettes réelles	296 305.83 €
INVESTISSEMENT Dépenses réelles	271 110.61 €
INVESTISSEMENT Recettes réelles	271 110.61€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le budget supplémentaire du budget eau potable 2026 de la Régie des Eaux Faucigny-Glières avec les inscriptions nouvelles de crédits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI



Regie des eaux
Faucigny-Glières



OBJET : N°028.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**APPROBATION DU
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
EAUX USEES 2026**

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE.....43**

Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusés : 11
Absents : 00

VOTES

Pour : 32
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures, le conseil d'administration, dûment convoqué en date du vingt-six mai de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle consulaire de la Mairie de Bonneville, sous la Présidence de Monsieur Stéphane VALLI.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Mesdames Christel TARDY, Caroline PERRIN-GOTRA, Dominique JIMENEZ, Géraldine COFFY, Patricia BALLARA, Hélène PLOUVIER, Catherine ROBEZ-MASSON et Nadège LUCAS et Messieurs Jean-Louis TEMIL, Eric BIBOLLET, Dominique PITTET, Jean-Paul MALLINJOUD, Julien MERCIER, Lucien BOISIER, Florent THABUIS, Vincent PERRILLAT-AMEDEE, Fatih BASTUG, Bassa SYLLA, Daniel NAVARRO, Luc LAVAL, Mickaël MAISTRE, Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Lionel MINOT, Jean-Michel PASQUIER, Jean-Marc PACCOT, Alain BARALE, Guy BROISIN, Daniel MENEGON, David LAURENSEN et Stéphane VALLI,

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Christophe PERY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel PASQUIER, Monsieur Yves MASSAROTTI a donné pouvoir à Monsieur David LAURENSEN,

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

Mesdames Aline WATT-CHEVALLIER et Brigitte CAPRI et Messieurs Cédric DELAJOD, Lionel BODO, Pascal LANCE, Xavier FOLLINET, Didier LAYAT, Dimitri RIVOLLET, Thierry CHARRETOUR, Patrick BOCQUET et Jean-Claude BOCHY,

Monsieur Julien MERCIER est désigné comme secrétaire de séance.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont la possibilité de voter des documents budgétaires complémentaires au budget primitif ;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2026, il est nécessaire que le conseil d'administration adopte un budget supplémentaire qui reprend notamment les résultats de l'exercice 2025 ;

Le Président explique que le budget supplémentaire reprend des reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

1) L'intégration du résultat 2025 de la Régie des Eaux Faucigny-Glières

Le budget supplémentaire intègre la décision d'affectation du résultat 2025 prise par le conseil d'administration. Cette intégration se traduit par les inscriptions suivantes :

- **Déficit de fonctionnement :**

204 902.07 € enregistrés sur le compte 002 en dépenses de fonctionnement

- **Excédent d'investissement :**

1 988 011.59 € enregistrés sur le compte 001 en recettes d'investissement

Ces écritures ont été constatées au compte administratif 2025.

2) Les reports de l'exercice précédent

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT				
EN DEPENSE				
Collectivité :	Régie des Eaux Faucigny Glières	Budget :	Régie des Eaux Faucigny Glières Eaux Usées	2025
11 mars 2026 16:41:10				
Compte	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1641 - Emprunts en euros		350 000,00 €	344 266,82 €	0,00 €
2031 - Frais d'études		425 714,77 €	50 554,27 €	105 160,50 €
2151 - Installations complexes spécialisées		150 500,00 €	43 785,48 €	38 255,34 €
21532 - Réseaux d'assainissement		2 078 452,15 €	1 256 878,70 €	381 204,63 €
2154 - Matériel industriel		9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		1 000,00 €	245,00 €	0,00 €
2184 - Mobilier		5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques		628 896,86 €	0,00 €	0,00 €
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses		3 723 563,78 €	1 695 730,27 €	524 620,47 €

3) Les ajustements de recettes et les dépenses nouvelles

Le Président expose les conditions de préparation du budget supplémentaire du budget annexe (eaux usées) pour la Régie des Eaux Faucigny-Glières, arrêté aux chiffres suivants :

SECTIONS	BUDGETS
FONCTIONNEMENT Dépenses réelles	0.00 €
FONCTIONNEMENT Recettes réelles	0.00 €
INVESTISSEMENT Dépenses réelles	883 109.52 €
INVESTISSEMENT Recettes réelles	883 109.52 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE (à l'unanimité)** le budget supplémentaire du budget eaux usées 2026 de la Régie des Eaux Faucigny-Glières avec les inscriptions nouvelles de crédits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Stéphane VALLI

